

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 727 285

(21) N° d'enregistrement national :

94 14340

(51) Int Cl⁶ : A 01 K 87/00, 87/04

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 28.11.94.

(71) Demandeur(s) : FIQUET PECHE — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : FIQUET ANDRE.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 31.05.96 Bulletin 96/22.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : Se reporter à la fin du
présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

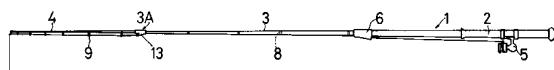
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : CORNUEJOLS GEORGES.

(54) CANNE A PECHE ET ELEMENT DE GUIDAGE DU FIL EN SORTIE D'UNE TELLE CANNE A PECHE.

(57) La canne à pêche selon l'invention est remarquable
notamment en ce que la section intermédiaire (3) et le talon
(1) sont prévus avec des guides fil internes (8) alors que le
scion (4) est prévu avec des guides fil externes (9). Le talon
(1) est pourvu d'une entrée de fil (6) disposée en avant
de l'embase de fixation du moulinet (5), et la section inter-
médiaire (3) est pourvue d'une sortie de fil (3A) prévue en
arrière du scion (4).

L'invention concerne également un élément (13) de guida-
ge de fil en sortie de canne. Cet élément comprend un
guide tubulaire (10) percé de part en part d'un canal interne
de guidage du fil, monté sur un support de fixation à la sec-
tion intermédiaire (3) de la canne.



FR 2 727 285 - A1



**CANNE A PECHE ET ELEMENT DE GUIDAGE DU FIL EN SORTIE D'UNE
TELLE CANNE A PECHE.**

La présente invention a pour objet une canne à pêche utilisable notamment pour la pêche au posé et un élément 5 guidage du fil destiné à venir en sortie d'une telle canne à pêche.

La pêche au posé utilise une ligne lestée sans flotteur et consiste à laisser reposer la plombée et l'appât sur le fond de la rivière. Avec ce type de pêche 10 l'indication de la touche est donnée par la flexion du scion, lequel est habituellement constitué par un élément plein effilé de petit diamètre pour posséder une grande sensibilité. Ce type de scion, connu sous le nom de "Quiver tip" ou de "Swing tip", est utilisé fréquemment sur des 15 cannes anglaises sur lesquelles il se fixe par vissage ou par emmanchement. Bien souvent ces cannes sont livrées avec plusieurs scions de sensibilités différentes pour pouvoir être adaptées facilement aux conditions de pêche du moment. En raison de leur faible diamètre ces scions ne peuvent 20 recevoir que des guides fils externes. Pour cette raison les cannes connues, du type de celles précédemment défini, sont à fil extérieur.

Bien souvent la pêche au posé nécessite le maintien de la canne à l'horizontale afin que le fil se développe suivant 25 une direction sensiblement orthogonale par rapport au scion. Avec une canne à fil extérieur il est difficile d'utiliser des supports pour maintenir cette dernière à l'horizontale au-dessus du sol. Pour cette raison la canne est la plus part du temps posée sur la berge au risque de 30 voir le fil de la ligne retenu prisonnier de la végétation qui la recouvre et par voie de conséquence au risque de gêner l'action de pêche.

La présente invention a pour objet de résoudre les problèmes sus évoqués en mettant en oeuvre un nouveau type 35 de canne à pêche qui offre les avantages d'une canne anglaise pour la pêche à la posée sans pour autant en présenter les inconvénients.

A cet effet la canne à pêche selon la présente invention, utilisable principalement mais non limitativement pour la pêche à la posée comprenant un talon avec poignée, une section intermédiaire faisant suite au 5 talon et un scion prévu en extrémité de la section intermédiaire se caractérise essentiellement en ce que la section intermédiaire et le talon sont prévus avec des guides fil internes alors que le scion est prévu avec des guides fil externes, que le talon est pourvu d'une entrée 10 de fil disposée en avant de l'embase de fixation du moulinet, et que la section intermédiaire est pourvue d'une sortie de fil prévue en arrière du scion, cette sortie de fil comprenant un perçage radial pratiqué dans la paroi de la section intermédiaire de la canne.

15 Ainsi la canne présente une partie à fil intérieur et une partie à fil extérieur. La partie à fil intérieur est constituée par la section intermédiaire et par la partie du talon située en avant du moulinet, la partie à fil extérieur étant constituée par le scion.

20 Une canne selon l'invention peut être posée à même la berge, le fil au niveau de la partie à fil intérieur de la canne étant protégé par la paroi de cette dernière.

Selon un autre aspect de l'invention la sortie de fil comprend un guide tubulaire solidaire de la canne, percé de 25 part en part d'un canal interne de guidage du fil disposé en alignement avec le perçage radial de la canne. De préférence l'axe longitudinal du canal interne du guide tubulaire s'étend d'une part de manière oblique par rapport à l'axe longitudinal de la section, et d'autre part en 30 direction des guides fils externes du scion de la canne.

Le guide fil tubulaire en sortie de la canne peut être directement formé sur la section intermédiaire de la canne, mais préférentiellement l'invention selon un autre de ses aspects prévoit que ce guide fil tubulaire soit formé par 35 un élément destiné à être rapporté sur la section intermédiaire de la canne, ce qui simplifie la réalisation d'une canne conforme à l'invention. Cet élément comprend donc un guide tubulaire percé de part en part d'un canal

interne de guidage, ainsi qu'un support de fixation à la section intermédiaire sur lequel est monté le guide tubulaire.

D'Autres avantages, buts et caractéristiques

5 techniques de l'invention apparaîtront à la lecture de la description d'une forme préférée de réalisation donnée à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés en lesquels:

- La figure 1 est une vue de face d'une canne à pêche
10 selon l'invention.

- La figure 2 est une vue de face d'un élément guide fil selon l'invention.

- La figure 3 est une vue en coupe d'un élément selon l'invention.

15 - La figure 4 est une vue de dessus d'un élément selon l'invention.

Telle que représentée, la canne selon l'invention comprend un talon 1 avec poignée 2, une section intermédiaire 3 disposée dans le prolongement axial du 20 talon et un scion 4 à guide fil extérieur monté en extrémité de la section intermédiaire 3.

Le talon 1 et la section intermédiaire 3 sont tubulaires.

La section intermédiaire peut être emmanchée de 25 manière amovible dans le talon 1 ou bien ne former qu'un seul brin continu avec ce dernier. Au niveau de la poignée 2 le talon 1 est équipé d'une embase de fixation d'un moulinet 5. En avant du moulinet, le talon comporte un orifice radial dans le prolongement duquel est disposée une 30 entrée 6 de fil constituée essentiellement par un guide tubulaire, incliné en direction du moulinet et solidaire d'une virole de fixation au talon de la canne.

La section intermédiaire de la canne à écartement de l'extrémité la plus éloignée du talon et en arrière du 35 scion 4 comporte une sortie de fil 3A comprenant un perçage radial 7 pratiqué dans la paroi de la dite section. Entre ce perçage radial 7 et l'entrée 6 de fil, la section intermédiaire 3 de la canne et le talon sont équipés de

guide fil interne 8 constitués chacun par une entretoise. En avant du perçage 7 la section intermédiaire 3 de la canne pourra comporter un ou plusieurs guides fil extérieurs 9.

- 5 De préférence afin de guider le fil depuis le perçage 7 vers les guides fils extérieurs de la section intermédiaire et/ou du scion est prévu un guide tubulaire 10 percé de part en part suivant son axe longitudinal d'un canal 11 de guidage s'étendant de manière oblique par rapport à la section intermédiaire 3 et en direction du premier guide fil extérieur 9. Le guide tubulaire 10 par la section d'entrée de son canal interne 11 pourra se disposer autour du perçage 7 et le contour de ce dernier pourra correspondre au contour interne de la section d'entrée.
- 10 15 Immédiatement en arrière du perçage 7 pourra être disposé un guide fil interne de façon à écarter le fil du bord de perçage.

Le guide tubulaire 10 peut être fixé par collage directement à la canne mais de préférence ce guide est solidaire d'un support 12 de fixation à la section intermédiaire de la canne et forme avec ce dernier l'élément 13 de guidage de fil en sortie de canne.

Selon la forme préférée de réalisation, le support 12 de fixation est constitué par une bague tubulaire, de section droite interne circulaire. Le canal interne du guide tubulaire 10, également de section droite interne circulaire, débouche dans la bague 12.

Le diamètre interne de la bague 12 correspond sensiblement au diamètre externe de la section intermédiaire au niveau du perçage 7. Le diamètre du canal interne du guide tubulaire est inférieur au diamètre interne de la bague. Comme on peut le voir sur les figures jointes les axes longitudinaux respectivement de la bague 12 et du guide tubulaire 10 sont sécants. On peut également remarquer que ces axes sont obliques l'un par rapport à l'autre et forment un angle au plus égal à cinq degrés.

L'élément 13 par la bague 12 est enfilé sur la section intermédiaire 3 et est positionné sur cette section en

sorte que le canal interne 9 du guide tubulaire 10 soit dans l'alignement du perçage 7.

Le perçage 7 de forme circulaire ou elliptique crée dans la section intermédiaire 3 une zone d'affaiblissement.

5 Pour pallier cet inconvénient la bague tubulaire présente une longueur supérieure au diamètre ou au grand axe du perçage, de façon d'une part à recouvrir la zone affaiblie et d'autre part s'étendre en avant et en arrière de la dite zone. De cette façon la section intermédiaire 3, au niveau
10 du perçage 7 se trouve renforcée par la bague 12. La fixation de la bague 12 à la section intermédiaire est opérée par collage.

De préférence la bague est réalisée en un matériau présentant des qualités de flexibilité et comprend une
15 fente 14 longitudinale, ménagée préférentiellement à l'opposé du guide tubulaire 10.

Grâce à son élasticité naturelle et à la présence de la fente 14, la bague 12 vient d'elle-même en pression sur la section intermédiaire 3. Par ailleurs grâce à ces
20 caractéristiques il est possible de prévoir une bague avec section interne tronconique destinée à se monter sur section intermédiaire tronconique et s'y bloquer par effet de coin. La présence de la fente 14 et l'élasticité du matériau permettent l'ajustement en position de la bague 12
25 sur la section intermédiaire 3 avant fixation définitive par collage.

Il va de soi que la présente invention peut recevoir tous aménagements et variantes, du domaine des équivalents techniques, sans pour autant sortir du cache du présent
30 brevet.

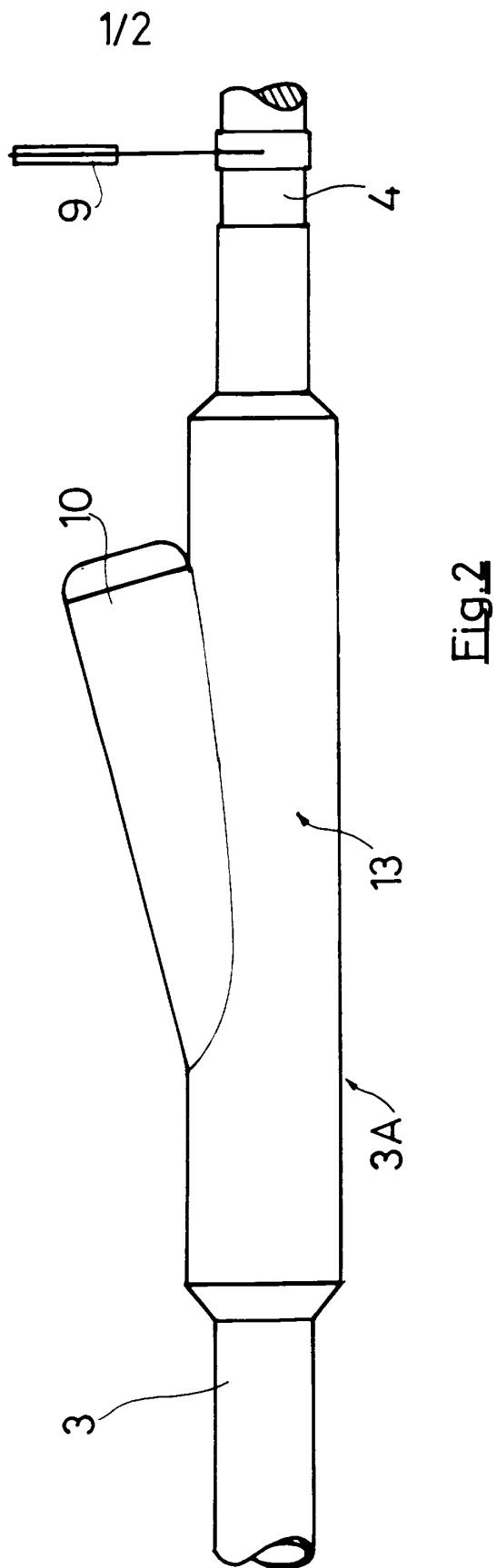
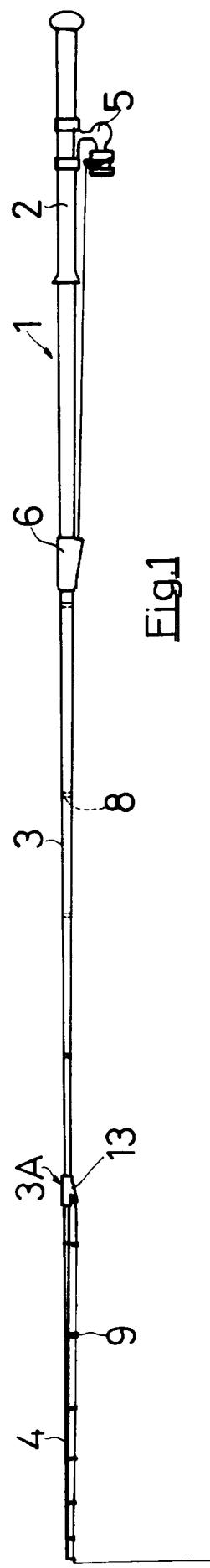
REVENDICATIONS

- 1/ Canne à pêche comprenant un talon (1) avec poignée (2) supportant une embase de fixation d'un moulinet (5), une section intermédiaire (3) faisant suite au talon (1) et 5 un scion (4) prévu en extrémité de la section intermédiaire (3) caractérisée en ce que la section intermédiaire (3) et le talon (1) sont prévus avec des guides fil internes (8) alors que le scion (4) est prévu avec des guides fil externes (9), que le talon (1) est pourvu d'une entrée de 10 fil (6) disposée en avant de l'embase de fixation du moulinet (5), et que la section intermédiaire (3) est pourvue d'une sortie de fil (3A) prévue en arrière du scion(4), cette sortie de fil comprenant un perçage radial (7) pratiqué dans la paroi de la section intermédiaire (3).
- 15 2/ Canne à pêche selon la R1 caractérisée en ce que la sortie de fil (3A) comprend également un guide tubulaire (10) solidaire de la canne, percé de part en part d'un canal interne (11) de guidage du fil disposé en alignement avec le perçage radial (7) de la section intermédiaire (3) 20 de la canne.
- 3/ Canne à pêche selon la R2 caractérisée en ce que l'axe longitudinal du canal interne (11) du guide tubulaire (10) s'étend d'une part de manière oblique par rapport à l'axe longitudinal de la section intermédiaire (3) et 25 d'autre part en direction des guides fils externes (9) du scion (4) de la canne.
- 4/ Elément de guidage de fil (13) en sortie d'une canne selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il comprend un guide tubulaire (10) 30 percé de part en part d'un canal interne (11) de guidage, monté sur un support (12) de fixation à la section intermédiaire (3) de la canne, le canal de guidage (11) venant dans l'alignement de l'orifice radial (7) de la canne lorsque le dit élément (13) est en place sur la 35 section intermédiaire (3) de la canne.
- 5/ Elément de guidage selon la R4 caractérisé en ce que le support (12) est constitué par une bague.

6/ Elément de guidage selon la R5 caractérisé en ce que les axes longitudinaux respectivement de la bague (12) et du guide tubulaire (10) sont sécants.

7/ Elément de guidage selon la R5 ou la R6 caractérisé en ce que les axes longitudinaux respectivement de la bague (12) et du guide tubulaire (10) sont obliques.

8/ Elément de guidage selon l'une quelconque des revendications 5 à 7 caractérisé en ce que la bague (12), à écartement du guide tubulaire (10) est pourvue d'une fente courant suivant toute sa longueur.



2/2

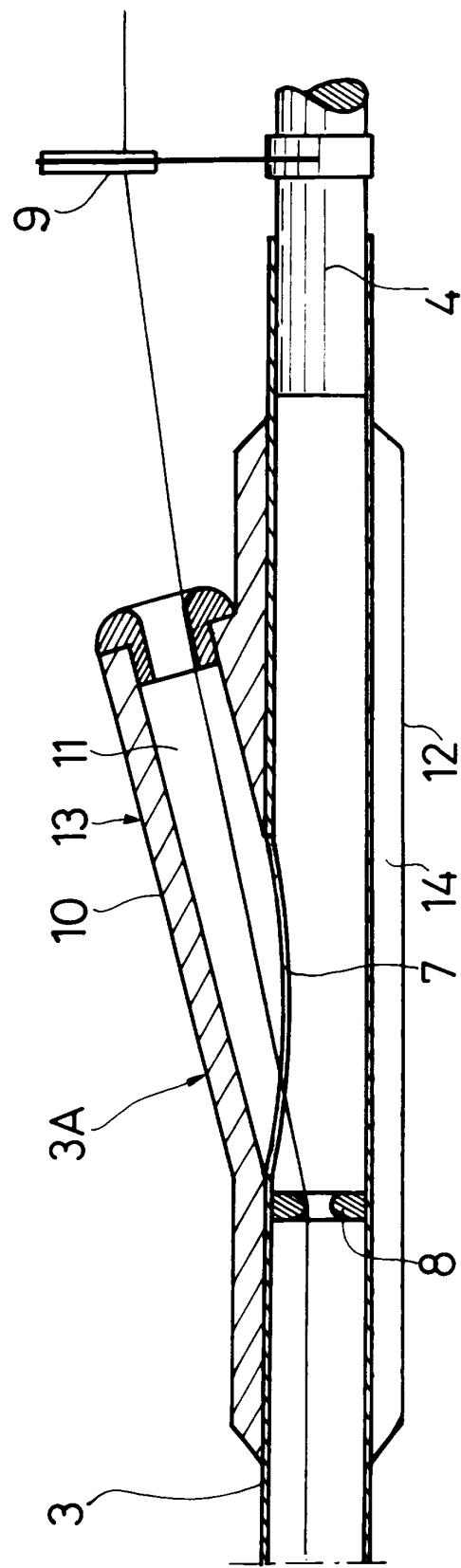


Fig.3

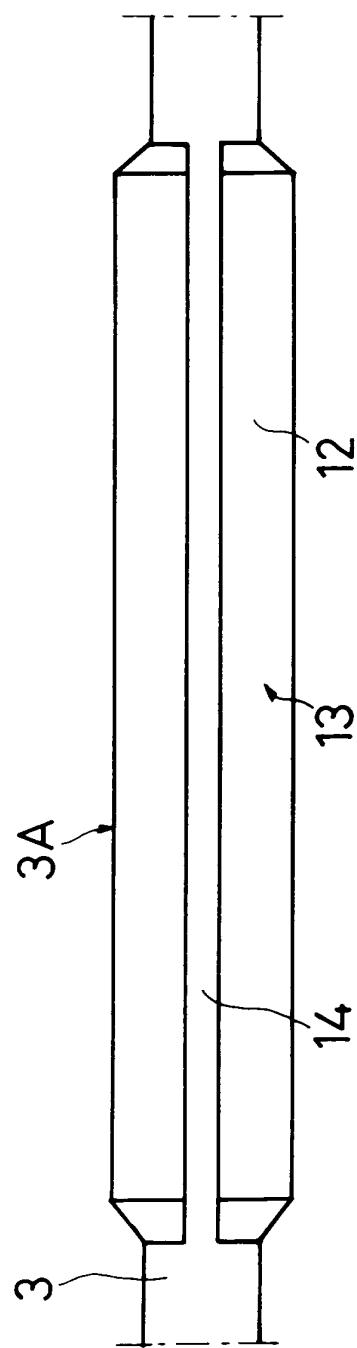


Fig.4

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 508386
FR 9414340

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	GB-A-1 526 581 (BARNETT D) 27 Septembre 1978 * le document en entier * ---	1
X	FR-A-1 490 732 (CARABASSE) * page 3, colonne de gauche, alinéa 12 - colonne de droite, alinéa 6; figures 1,2 * ---	1
X	FR-A-747 610 (AUBÉ) * le document en entier * ---	1
A	FR-A-2 467 546 (FIQUET ANDRE) 30 Avril 1981 * le document en entier * ---	1-8
A	US-A-2 324 429 (RONDELLI) * le document en entier * ---	1-4
A	FR-A-1 541 807 (CARABASSE) * le document en entier * ---	1
A	FR-A-2 374 845 (PARMENTIER ALBERT) 21 Juillet 1978 * le document en entier * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
		A01K
1	Date d'achèvement de la recherche 3 Août 1995	Examinateur Verdoordt, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		